



Fiche technique santé-sécurité (FTSS)

Section 1. Identification de la société et du produit chimique

<p>FABRICANT/FOURNISSEUR : Bureau des É.-U. : Produits Spot Shot Une division de la société WD-40 1061 Cudahy Place San Diego, CA 92110 <u>Numéro de téléphone</u> (619) 275-1400 <u>pour l'information :</u> <u>Téléphone d'urgence de</u> <u>24 heures :</u> Chemtrec : (800) 424-9300 Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.</p>	<p>Bureau canadien : WD-40 Products [Canada] LTD. P.O. Box 220 Toronto (Ontario) M9C 4V3 <u>Numéro de téléphone</u> (416) 622-9881 <u>pour l'information :</u> <u>Téléphone d'urgence de</u> <u>24 heures :</u> Canutec : (613) 996-6666 Désigné pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.</p>
---	--

NOM DU PRODUIT : PULVÉRISATEUR DE DÉTACHANT INSTANTANÉ POUR TAPIS AVEC ACTION CIBLÉE SUR LES TÂCHES

FORMULE : Mélange

CLASSIFICATION GÉNÉRALE : Renforçateur de nettoyage en aérosol

DATE DE PRÉPARATION DE LA FTSS : 10 décembre 2007

Évaluations HMIS	
Santé :	2
Inflammabilité :	2
Réactivité :	1

Section 2. Composition/ information sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage massique
2-Butoxyéthanol (éther monobutylique éthylèneglycol)	111-76-2	Moins de 5 %
2-(2-Butoxyéthoxy)ethanol (éther monobutylique de diéthylèneglycol)	112-34-5	Moins de 10 %
Gaz de pétrole liquéfié	68476-85-7	Moins de 10 %

Reportez-vous à la section 8 pour les limites d'exposition

Section 3. Reconnaissance des dangers

SPRAY EN AÉROSOL. ODEUR CARACTÉRISTIQUE. MISE EN GARDE ! CONTENU SOUS PRESSION. ÉVITEZ LA CHALEUR ET LES FLAMMES. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION AUX YEUX ET AUX VOIES RESPIRATOIRES. DANGEREUX SI INHALÉ INTENTIONNELLEMENT. PEUT ÊTRE DANGEREUX SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. UNE SUREXPOSITION PROLONGÉE PEUT AFFECTER LE FOIE, LES REINS, LE SANG, LE SYSTÈME LYMPHATIQUE OU LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL.

Évitez de respirer les vapeurs concentrées. Utiliser avec une ventilation adéquate. Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après toute manipulation.

Effets possibles sur la santé :

Voies d'entrée principales : Inhalation, contact avec la peau et les yeux.

Effets aigus:

Inhalation : Une inhalation extrême peut provoquer une irritation des voies respiratoires, mal de tête, somnolence, nausée, perte de coordination et autres symptômes d'effets sur le système nerveux central. Une surexposition au gaz propulseur peut causer une dépression respiratoire et de la fréquence cardiaque, irrégularité du rythme cardiaque, essoufflement, perte de conscience ou mort.

Contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une faible irritation à la peau, un dégraissage de la peau et une dermatite. Un contact prolongé et réparti peut aboutir à une absorption en quantité nuisible de 2-butoxyéthanol avec des symptômes similaires à ceux éprouvés par l'inhalation et l'ingestion.

Contact avec les yeux : Le liquide pulvérisé dans les yeux peut causer une irritation et une douleur.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation gastrointestinale accompagnée de douleurs abdominales, diarrhée et vomissement et des effets sur le système nerveux avec des symptômes de mal de tête, étourdissement et nausée. Peut provoquer des lésions au foie et aux reins.

Effets chroniques : Une surexposition prolongée au 2-butoxyéthanol peut causer des lésions au système lymphatique, sanguin, au foie et aux reins.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition : Maladies pré-existantes du système respiratoire, de la peau, des yeux, du foie, des reins et du système lymphatique.

Section 4. Premiers soins

SI INHALÉ : Emmener à l'air frais. Si la personne ne respire plus, donnez la respiration artificielle. S'il est difficile de respirer, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

SI AVALÉ : Ne pas faire vomir. Appelez un médecin ou un centre anti-poisons. Donnez un verre d'eau de huit onces à boire si le patient est conscient et réceptif. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU : Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si une irritation persiste ou si des symptômes d'exposition se développent, consultez un médecin.

SI DANS LES YEUX : Rincez immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure à l'occasion. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Section 5. Mesures pour combattre les incendies

Propriétés d'inflammabilité : N'est pas inflammable selon le test de projection des flammes.

Agents d'extinction : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, pulvérisation d'eau

Procédures spéciales pour combattre les incendies : Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Dans un cas d'incendie, portez des vêtements complets de protection et un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH avec un masque complet et en mode de pression positive. Utiliser une protection pour se protéger des éclatements des canettes.

Les dangers d'incendie ou d'explosion inhabituels : Les contenants exposés à des flammes et à une chaleur intense pourraient éclater souvent avec une force violente menant à un incendie subséquent.

Section 6. Nettoyage des rejets accidentels

Ventilez l'endroit du déversement et retirez toutes les sources d'inflammation. Observez tous les dangers mentionnés dans la Section 3. Portez un équipement protecteur personnel spécifié dans la section 8.

Déversements : Essuyez, grattez ou absorbez le contenu dans un matériau inerte. Recueillez le déversement pour sa récupération ou son élimination et placez-le dans un contenant fermé.

Section 7. Manutention et entreposage

Manipulation : Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne fumez pas et n'utilisez pas le produit près de flammes nues ou de sources de chaleur extrême. Toute mauvaise utilisation intentionnelle

en concentrant délibérément les vapeurs et en les inhalant peut être dangereux ou mortel. Évitez le contact avec les yeux, ou la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs. Lavez-vous bien après la manipulation et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Entreposage : Entrez dans un endroit sec, frais, bien ventilé. Protégez contre les dommages physiques. N'entrez pas au soleil, près de flammes nues ou à des températures au-dessus de 120 °F. Ne placez pas le contenant dans l'eau chaude ou près des radiateurs, cuisinières ou autres sources de chaleur.

Section 8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle.

2-Butoxyéthanol (éther monobutylique éthylèneglycol)	20 ppm MPT ACGIH-VLE 50 ppm MPT OSHA LEA de la peau
2-(2-Butoxyéthoxy)ethanol (éther monobutylique de diéthylèneglycol)	Aucune établie
Gaz de pétrole liquéfié	1000 ppm MPT ACGIH LTE (en tant que gaz aliphatique de pétrole) 1 000 ppm MPT OSHA LEA (comme propane)

Les contrôles suivants sont recommandés pour l'utilisation normale de ce produit par le consommateur.

Mesures d'ingénierie : Une bonne ventilation générale suffit pour une utilisation normale. En utilisant de grandes quantités, ouvrez les fenêtres ou utilisez un ventilateur pour ventiler la région.

Protection personnelle :

Protection des yeux : Évitez tout contact avec les yeux. Pulvérisez toujours le produit loin de votre visage.

Protection de la peau : Évitez le contact prolongé ou répété avec la peau. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon après utilisation.

Protection des voies respiratoires : Aucun requis. Utilisez dans un endroit bien ventilé.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, l'utilisation des contrôles suivants est recommandée

Mesures d'ingénierie : Un système d'échappement général et/ou local est recommandé pour contrôler les niveaux en suspension dans l'air sous les limites d'exposition professionnelles.

Protection personnelle :

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes contre les éclaboussures sont recommandées.

Protection de la peau : Porter un vêtement protecteur approprié et des gants résistants aux produits chimiques au besoin pour éviter un contact prolongé avec la peau. Bien laver après toute manipulation.

Protection des voies respiratoires : Utilisez dans un endroit bien ventilé. Lorsque des contrôles techniques appliqués ne sont pas suffisants pour protéger contre l'exposition par inhalation, il faut utiliser une protection respiratoire appropriée.

Pratiques d'hygiène/travail : Dispositifs de rinçage oculaire d'urgence devraient être disponibles. Lavez-vous les mains avant de manger et de fumer.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Pression de vapeur :	55 psig @ 70 F (gaz propulseur)	Densité de vapeur (air=1) :	>1
Gravité spécifique (eau=1) :	0.964	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) :	Moins de 1
Plage d'ébullition :	43 F - 343F (propulseur)	% de matières volatiles par volume :	>90%
Solubilité dans l'eau (20 C) :	miscible	lb/gal COV :	9.45%

Apparence et odeur :	Spray en aérosol. Odeur caractéristique.	Coefficient de distribution eau/huile :	N/D
----------------------	--	---	-----

Section 10. Stabilité et réactivité

<u>Stabilité :</u>	Stable sous des conditions d'entreposage normales.
<u>Polymérisation dangereuse :</u>	Ne se produira pas
<u>Conditions à éviter :</u>	Chaleur extrême, sources d'inflammation, dommages physiques au contenant.
<u>Incompatibilités :</u>	Évitez les agents oxydants forts, les bases, les acides forts et les solvants chlorés.
<u>Produits de décomposition dangereux :</u>	Le brûlage peut produire du monoxyde de carbone et/ou du dioxyde de carbone et des traces de gaz phosgène.

Section 11. Information toxicologique

Monobutyléther d'éthylèneglycol :	Inhalation CL50 (ppm) 4-h:	450 (rat)
	Aigue orale DL50 (mg/kg):	1,480 (rat)
	DL50 dermale aiguë (kg/kg) :	490 (lapin)
	Irritation, Peau, ouverte, 500 mg:	faible (lapin)
	Irritation, yeux, 18 mg :	grave (lapin)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:	Aigue orale DL50 (mg/kg):	5,080 (rat)
	DL50 dermale aiguë (kg/kg) :	2,764 (lapin)
	Irritation, peau	faible (lapin)
	Irritation, Yeux	modéré (lapin)

Gaz de pétrole liquéfié : Aucune donnée n'est disponible.

Section 12. Information écologique

Ce produit ne devrait pas présenter de dangers pour l'environnement.

Section 13. Remarques sur l'évacuation

Les contenants aérosols ne devraient pas être percés, compactés dans des compacteurs pour ordures ménagères ou incinérés. Les contenants vides peuvent être éliminés par des options de gestion des déchets normales. Éliminez tous les produits de déchets, absorbants et autres matériaux conformément à tous les règlements nationaux, d'État et locaux applicables.

Section 14. Information sur le transport

Classe DOT : Consumer Commodity ORM-D
Classification TMD: Quantité Limitée (Produit de Consommation)

Section 15. Renseignements sur la réglementation

SARA 302 :	Aucun trouvé		
SARA 311/312 catégories des dangers :	Immédiat (aigu)		
	Chronique (retardé)		
	Inflammabilité		
SARA 313 :	Produits chimiques	2-butoxyéthanol	<5% par poids. (composé d'éther glycolique)
	toxiques :	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	<10% par poids. (composé d'éther glycolique)
OSHA :	Dangereux sous les critères de la norme de communication des dangers		

fédérale OSHA (29 CFR 1910.1200).

Proposition 65 de Californie : Aucun composant répertorié.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Classification SIMDUT canadienne : Classe D, division 2, subdivision B (matériau toxique causant d'autres effets chroniques)

Cette FTSS a été préparée conformément aux critères des Règlements sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient toute l'information requise par les RPC.

Section 16. Autres

Évaluation des dangers HMIS : Santé - 2 (danger modéré) Danger - 2 (danger modéré) d'incendie Réactivité - 1 (risque faible)

Préparé par : Industrial Health & Safety Consultants, Inc.

Date de révision : 10 décembre 2007 Remplace : 25 mai 2005

Cette FTSS est conforme aux directives OSHA établies par la norme 29 CFR 1910.1200 et les règlements SIMDUT canadiens. L'information contenue dans ce document a été compilée de sources que nous croyons fiables, mais cela n'est pas garanti. On suggère aux récipiendaires de confirmer avant d'utiliser le produit que les données sont exactes. Les normes changent sans préavis. Le récipiendaire est responsable de faire en sorte que son personnel soit avisé de tout changement qui pourrait les affecter. Les données fournies dans cette FFSP ne doivent pas être utilisées comme spécifications, mais seulement comme information générale pour l'utilisation sans danger de ce produit. L'utilisateur devrait se reporter aux lois applicables avant d'utiliser le produit.

N/D = indéterminé

N/E = Non établie

S/O = Ne s'applique pas.